



# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. — 6 14 20

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

| Arrivées à                  | Départs de                 | Arrivées à                 | Départs de                 | Arrivées à                 | Départs de                  | Arrivées à                 | Départs de                 | Arrivées à                 | Départs de                 |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| CAHORS                      | CAHORS                     | LIBOS                      | LIBOS                      | VILLENEUVE-SUR-LOT         | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN                       | AGEN                       | BERGERAC                   | BERGERAC                   |
| 10 h. 25 <sup>m</sup> matin | 6 h. 35 <sup>m</sup> matin | 8 h. 12 <sup>m</sup> matin | 9 h. 22 <sup>m</sup> matin | 9 h. 40 <sup>m</sup> matin | 12 h. 42 <sup>m</sup> matin | 3 h. 51 <sup>m</sup> soir  |
| 5 h. 1 <sup>m</sup> soir    | 12 h. 55 <sup>m</sup> soir | 2 h. 37 <sup>m</sup> soir  | 3 h. 52 <sup>m</sup> soir  | 4 h. 18 <sup>m</sup> soir  | 5 h. 17 <sup>m</sup> soir   | 8 h. 10 <sup>m</sup> soir  | 8 h. 10 <sup>m</sup> soir  | 8 h. 10 <sup>m</sup> soir  | 8 h. 10 <sup>m</sup> soir  |
| 10 h. 14 <sup>m</sup> soir  | 5 h. 0 <sup>m</sup> soir   | 7 h. 49 <sup>m</sup> soir  | 9 h. 17 <sup>m</sup> soir  | 10 h. 15 <sup>m</sup> soir | —                           | 4 h. 39 <sup>m</sup> matin |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir

Train de foire : Départ de Libos — 7 h. 10<sup>m</sup> matin  
Arrivée à Cahors — 9 h. 15<sup>m</sup> matin

Cahors, le 4 Mars.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1<sup>er</sup> mars.

#### L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'ordre du jour appelle la suite du projet de l'enseignement primaire.

M. Steeg, au nom de la commission, présente un nouveau texte de l'article 17: La laïcisation devra être complètement effectuée dans les écoles de garçons dans le délai de cinq ans à partir de la promulgation de la loi.

M. le ministre de l'instruction publique. — Le personnel laïque est encore insuffisant. Il faut tenir compte des difficultés; la Chambre voudra donc accepter la rédaction suivante que je dépose à titre d'amendement: « Il ne sera plus nommé d'instituteur congréganiste quatre ans après la promulgation de la loi, ni d'institutrices congréganistes six ans après cette promulgation. »

M. Bousquet. — Ce n'est pas un amendement, c'est un nouveau projet.

M. Paul Bert, rapporteur. — Les délais demandés par la commission et le gouvernement sont également insuffisants. L'opération de la laïcisation entraînera une dépense considérable, les instituteurs laïques étant payés beaucoup plus cher que les congréganistes.

L'augmentation des dépenses ne sera pas moindre de 12 millions. (Très-bien! à droite.)

M. Paul Bert, rapporteur. — La commission ne peut accepter la nouvelle rédaction du gouvernement.

L'amendement du ministre de l'instruction publique est repoussé par 239 voix contre 224.

Le premier paragraphe de l'article 17 de la commission, portant qu'aucune nomination d'instituteur ou d'institutrice congréganiste ne pourra être faite dans les départements où l'école normale fonctionnera depuis quatre ans, est adopté par 322 voix contre 98.

Le deuxième paragraphe portant que la substitution du personnel laïque au congréganiste dans les écoles de garçons devra être complète

dans le délai de cinq ans, à partir de la promulgation de la loi, est adopté par 326 voix contre 98.

L'ensemble de l'article 17 est adopté par 321 voix contre 96.

M. Jules Roche présente un amendement sur l'article 18, relatif aux donations et legs faits aux communes.

Le projet dispose que les dons et legs, faits sous la condition que les écoles seront dirigées par des congréganistes, resteront acquis aux communes sauf indemnité en cas de déclaration du donateur.

Je propose de supprimer tout ce qui est relatif à l'indemnité, en cas de laïcisation. (Bruit à droite.)

M. Drumel. — En décidant que les communes pourront conserver les dons et legs sans exécuter la condition, on violerait un contrat librement consenti; on réaliserait une véritable injustice. (Vifs applaudissements à droite.)

Il n'y a lieu de voter ni l'amendement de M. Roche qui porte atteinte à la liberté de disposer, ni à l'article de la commission qui est inutile. (Très bien! très bien!)

M. le ministre de l'instruction publique. — Le gouvernement repousse l'amendement Roche.

L'amendement est repoussé par 384 voix contre 108.

M. Henri Giraud propose une nouvelle rédaction de l'article 18, portant que les clauses qui imposent aux communes l'obligation d'avoir une école congréganiste seront déclarées non avenues, lorsque la commune sera dans l'impossibilité de remplir ces clauses. Les dons et legs resteront dans la possession des communes. (Bruit à droite.)

M. Paul de Cassagnac. — Vous ne parlez pas ainsi quand l'empereur vous décora!

L'amendement Giraud est repoussé.

M. Jules Roche demande la suppression de l'article 18: depuis le rejet de l'amendement on a créé un préjugé contre les communes.

M. Paul Bert. — La commission maintient l'article.

M. Paul Lévy. — Je demande le renvoi de l'article à la commission.

— En voilà un, fit Sébastien, qui n'a pas boudé sur la boisson et sur la nourriture. Si la drogue produit son effet.

— La drogue a produit son effet, affirma Marianne. J'ai regardé par le trou de la serrure. Le citoyen Jovard dort, la tête dans le plat. On l'embrochera comme un poulet.

— Et l'enfant? questionna Joseph.

— L'enfant dort pareillement, tout habillé, sur le lit, dont on a tiré les rideaux.

La virago ajouta avec un geste féroce:

— Je me charge de l'écraser comme une mouche. Il ne s'agit que d'appuyer le pouce. L'innocent passera par-dessus le marché.

L'alcool incendiait cette Bradamante campagnarde. Ses cheveux roux se tordaient en serpenteaux autour de son visage. Sa nature sauvage se dévoilait à nu.

De libations en libations on finissait par divaguer.

— Vive la joie! s'écriait François. Ce qu'on peut avoir de bonnes choses pour cinquante mille francs, c'est énorme.

Il se versa une ample rasade et continua:

— Un homme riche peut espérer réduire la fièvre Denise Hattier.

Sébastien dressa l'oreille:

— Qui parle de Denise Hattier? questionna-t-il.

François posa son verre bruyamment:

— C'est moi. Après?

L'autre fronça le sourcil:

— Qu'est-ce que tu lui veux à cette fille?

— Eh! Eh!

— Toi?

M. Paul Bert accepte le renvoi qui est adopté. La suite à lundi.

### SENAT

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1884

#### LA LOI MUNICIPALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi municipale.

M. Baragnon propose un article qui prendrait le numéro 14 et qui déciderait que le recours au conseil d'Etat, jugeant au contentieux, sera ouvert à tout électeur contre tout sectionnement, dans le mois du dépôt du plan définitif à la mairie de la commune intéressée.

M. Demole considère l'article comme écarté par le vote de l'article 12.

M. Waldeck-Rousseau s'oppose à la prise en considération de cet amendement qui introduirait une confusion entre les pouvoirs administratif et judiciaire.

M. Batbie critique vivement les assertions du ministre. Il estime que, en droit public, le particulier a le droit de se pourvoir dans l'intérêt général.

L'honorable sénateur du Gers estime le recours d'autant plus nécessaire que l'article 12 exige des formalités dont l'accomplissement est obligatoire.

Si les formalités étaient négligées, dit-il, on ne pourrait se pourvoir contre le sectionnement pour excès de pouvoir. Je demande le renvoi de l'amendement à la commission.

M. Demole. — La commission s'oppose à la prise en considération. (Vives interruptions à droite.)

M. de Gavardie est rappelé à l'ordre.

L'amendement combattu par le gouvernement est pris en considération par 129 voix contre 127.

M. Cazot présente et défend un amendement sur l'article 14.

L'amendement, pris en considération, est renvoyé à la commission.

Les articles 15 à 29 sont adoptés.

M. de Gavardie demande le renvoi à la commission de l'article 30, dont les dispositions mettent les grandes villes à la merci de l'écume du suffrage universel.

— Pourquoi pas?

Sébastien frappa sur la table de son poing fermé.

— Tonnerre du ciel!... Si c'était vrai!...

Son frère lui lança un regard de défi:

— Si c'était vrai?

Sébastien se leva:

— Il y aurait bataille, mon gars.

François se leva pareillement:

— Bataille, soit! qui cherche trouve.

Marianne intervint:

— Ne vous chamaillez pas si fort! fit-elle avec une ironie sardonique. Denise Hattier est une fille sage.

— C'est ce que nous verrons, grogna François sans se rasseoir.

— C'est tout vu, répliqua Sébastien de même.

— Qui pourrait m'empêcher d'agir comme il me plaît?

— Quelqu'un qui est le fils de ton père.

— Sang du Christ!...

— Misère d'enfer!...

Le premier saisit une bouteille. Le second souleva son escabeau. Mariannette eut un méchant sourire:

— Assommez-vous. Ça m'est égal. Denise n'en mourra pas moins dans la peau d'une mijaurée et d'une pimbêche.

Quand le nom de la fille de l'ancien garde des Armoises avait été prononcé, Joseph Arnould avait cessé de songer. Il était devenu tout pâle, et une flamme étrange avait jailli de sa prunelle.

Au moment où la querelle atteignait à son paroxysme, il se leva à son tour:

— Mes camarades, prononça-t-il d'un ton bref,

Le renvoi est repoussé.

Les articles 30 et 31 sont adoptés ainsi que l'article 32 adopté avec ces modifications au quatrième paragraphe: Les domestiques attachés exclusivement à la personne ne peuvent pas être conseillers.

Les articles 35 à 41 sont réservés.

Les articles 34, 42, 43 et 44 sont adoptés.

M. de Ravignan propose d'ajouter un paragraphe additionnel à l'article 44: « La délégation spéciale aura le droit de nommer ou de suspendre à titre provisoire, les titulaires des emplois communaux dont la nomination est attribuée au maire. »

Cet amendement, combattu par M. Demole, est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Teisserenc de Bort dépose le rapport sur le traité de commerce franco-autrichien.

Le Sénat fixe à un mois la date de l'interpellation que M. de Gavardie doit faire au ministre de l'instruction publique.

### Informations

#### LE COMTE DE PARIS.

M. et Mme la comtesse de Paris, accompagnés des princesses Marie-Amélie et Hélène, sont partis jeudi matin pour le château d'Eu par la malle de Calais à sept heures quarante minutes à la gare du Nord.

M. le duc d'Orléans est venu de Chantilly à Paris, dimanche dernier dans l'après-midi, pour revoir sa famille. Il est donc inexact de dire que Mme la comtesse de Paris était allée le voir à Chantilly. En arrivant, elle l'a trouvé à l'hôtel de la rue de Varenne.

Mercredi, dans la matinée, M. le duc d'Orléans est retourné au château de Chantilly.

#### L'IMPOT SUR LES VINAIGRES.

On s'est aperçu, il y a trois jours, au ministère des finances, que l'impôt sur les vinaigres qu'on voulait élever pour tâcher d'équilibrer le budget, n'était pas perçu depuis l'année 1878, où il a été voté! C'est dix-huit millions qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'Etat par suite de cet oubli sans précédent.

je m'en vais vous mettre d'accord. La Denise vous plaît; moi, je l'aime. J'ai décidé qu'elle serait ma femme.

Les deux autres se révoltèrent bruyamment:

— Ta femme!... Tu as décidé!...

— Est-ce pour te gausser?

Joseph souleva ses paupières.

— Je ne plaisante jamais. C'est mon choix et mon mon droit. Ne suis-je pas votre aîné?

Bah! éclata François, il n'y a pas de choix qui tienne! Je me moque de ton droit! A toi, à moi la paille de fer!...

— Et je te fais serment, ajouta Sébastien, que, tant que je vivrai, du diable si tu toucheras à un cheveu de la Denise!...

Les deux cadets avaient mis le couteau au poing. Joseph recula jusqu'au râtelier d'armes et décrocha prestement une paire de pistolets.

— Si vous levez le bras, je vous brûle, fit-il avec une résolution froide.

Agnes Chassard, qui, pendant ces colères et ces provocations, était restée plongée dans ses réflexions, le coude appuyé sur la nappe et le menton rivé à la paume de la main, redressa brusquement sa haute taille, et, desserrant ses lèvres minces, demanda d'une voix dure et sèche:

— Qui donc, alors, s'occupera des deux hommes qui sont là-haut?...

Les trois frères voulurent répondre.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(13)

## l'Hotellerie Sanglante

### PREMIERE PARTIE

#### LES ASSASSINS.

Il y eut un vif général. Joseph envoya un baiser à la grande fille:

— Tu es un amour, coquette! De la poigne et de la rubrique.

Puis, frappant sur la table:

— Buvez!... La mère, passez la cruche à l'eau-de-vie!...

L'hôtesse étouffa un soupir. L'eau-de-vie coûte encore plus cher que le vin... Mais quoi! Il faut donner du cœur aux ouvriers, lorsqu'on veut que la besogne soit convenablement faite. On trinqua.

Les derrières continuèrent à s'échauffer. François leva son verre:

— Aux cinquante mille livres que nous allons empêcher!

Agnes Chassard rectifia:

— Cinquante mille et dix-huit cents, cela fait cinquante-un mille huit cent livres.

— Tiens! c'est vrai! s'exclama le gars. Moi qui oubliais le boursicot du colporteur!

Pour atténuer l'émotion que ne peut manquer de causer une pareille révélation, M. Tirard s'est empressé de transmettre, il y a trois jours, au conseil d'Etat, un projet portant réglementation du mode de perception de cet impôt sur les vignes.

Le Temps est obligé de reconnaître que le remplacement des instituteurs congréganistes coûtera 20 millions au moins.

Berlin. — Le dernier bal de l'ambassade de France, a été très brillant. L'empereur y assistait ; il a conversé amicalement avec notre ambassadeur.

## CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

### Chemin de fer de Cahors à Montauban

M. Brière, Ingénieur en chef des travaux, M. Salesses, Ingénieur de la traction et quelques autres agents supérieurs de la Compagnie d'Orléans, arrivés hier, lundi, à Cahors, sont partis ce matin à 6 heures et demie en compagnie de MM. Lanteirès, Ingénieur en chef de l'Etat, et Lacaze, Ingénieur ordinaire, pour faire l'inspection de la ligne de Cahors à Montauban.

Du résultat de cette visite dépendra la livraison plus ou moins prochaine de la voie au public.

La délégation de Cahors, a été reçue samedi à l'Elysée.

M. Grévy s'est excusé de ne pouvoir assister à l'inauguration du monument Gambetta, à cause du caractère politique de cette cérémonie. Il se fera représenter par le général Pittié.

La Dépêche dit que la plupart des ministres ont résolu d'assister à l'inauguration du monument Gambetta.

M. Raynal, qui présidera le 30 mars à l'inauguration du chemin de fer de Montauban à Cahors, restera naturellement jusqu'au 2 avril. M. Martin-Feuillée a exprimé le désir de s'y rendre également.

La ville de Cahors peut ainsi compter sur la présence de MM. Ferry, Waldeck-Rousseau, général Campenon, amiral Peyron, Raynal, Martin-Feuillée, qui arriveront le 2, pour repartir le lendemain même pour Paris.

On ne sait pas encore si M. Jules Ferry prendra la parole.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans délivre tous les jours et à tous les trains (en ce qui concerne la gare de Cahors) des billets, aller et retour avec réduction de 25 0/0 pour toutes les gares situées dans un rayon de 100 kilomètres du point de départ.

Ces billets sont valables jusqu'au dernier train de la journée.

Lorsqu'ils ont été délivrés la veille ou dans le courant d'un dimanche ou jour férié, ils sont valables jusqu'au lendemain soir de ce dimanche ou jour férié.

Lorsque deux jours fériés se suivent ils sont valables jusqu'au lendemain soir du deuxième jour férié.

Ainsi, un billet pris la veille de Pâques ou de la Pentecôte est valable jusqu'au mardi soir.

Sont considérés comme jours fériés : le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint et le jour de Noël.

### LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS.

Voici les bases de la transaction intervenue entre le gouvernement, la commission du budget et la commission de l'enseignement.

Un crédit de 2 millions sera ouvert au budget ordinaire, en vue d'améliorer sans délai la situation des instituteurs dont le traitement n'atteint pas 800 fr. par an. L'article qui règle l'augmentation proportionnelle du traitement, est réservé jusqu'à la discussion du budget de 1885.

### LE MOUVEMENT DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

L'étude des questions relatives au mouvement de la propriété immobilière, ayant fait reconnaître la nécessité de procéder dans toutes les communes au relevé des cotes foncières par séries de contenance, la direction générale des contributions directes et la direction générale de

la comptabilité publique ont décidé, de concert, que l'opération dont il s'agit sera effectuée par les contrôleurs et par les percepteurs dans les matrices cadastrales de propriétés non bâties, aussitôt après l'application des mutations de 1883 pour 1884. Le travail devra être terminé pour le 1<sup>er</sup> avril.

### LES HOMMES A LA DISPOSITION.

Une circulaire du ministre de la guerre, insérée au Journal officiel, prescrit une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1879 et 1881 et des hommes du service auxiliaire des classes de 1875, 1877, 1879 et 1881.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe 1883, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

### LETRES POUR LE TONKIN

Le ministère des postes et des télégraphes publie l'avis suivant :

Des lettres avec valeur déclarée pourront être expédiées, à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, à destination du Tonkin. Elles seront exclusivement acheminées au moyen des paquebots français partant de Marseille le dimanche de deux en deux semaines (à compter du 2 mars) et par la voie de Saïgon.

Les valeurs déclarées pour le Tonkin acquitteront la taxe progressive de 25 centimes par 15 grammes, le droit fixe de 25 centimes et un droit proportionnel de 25 centimes par 100 fr. ou fractions de 100 fr. déclarés.

Le maximum de déclaration est fixé à 10,000 fr. par lettre.

Un accident ayant occasionné la mort est arrivé le 1<sup>er</sup> mars, à 4 heures du soir, sur les chantiers de MM. Lacroix et Jamais, entrepreneurs à Cressensac.

Le sieur Marie-François Bérès, occupé dans une tranchée à la charge des wagons, a été renversé par un éboulement de terre. Le docteur Lachèze, de Martel, mandé en toute hâte, a constaté la fracture du crâne qui a déterminé la mort qui a dû être instantanée.

La victime, originaire des Côtes-du-Nord, est âgée de 30 ans et célibataire.

Une femme en complet état d'ivresse s'est jetée dans la nuit du lundi au mardi gras dans l'abreuvoir du faubourg Labarre. L'eau l'ayant brusquement dégrisée elle a appelé au secours et les voisins accourus l'ont retirée du bassin. La police l'a conduite à l'hospice.

On nous assure que cette particulière dont le casier judiciaire est largement muni sera arrêtée aussitôt sa sortie de l'hospice, pour purger plusieurs condamnations.

Agissant en vertu d'un mandat d'amener, décerné par M. le juge d'instruction de Cahors, le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation du sieur B..., P.-A..., négociant rue Nationale, inculpé de banqueroute frauduleuse.

Samedi dernier, vers 5 heures du soir, la femme S... épouse G... mère de 5 enfants, route de Larroque, se trouvant dans un état complet d'ivresse, suivait le talus qui borde la rivière, lorsque par suite d'un faux pas, elle a roulé dans le Lot. Cette malheureuse allait être entraînée dans le courant, lorsque le sieur Couderc Jean, sabotier, domicilié à Cabrerets, canton de Lauzès, s'étant mis à l'eau, a été assez heureux pour la rejoindre et la ramener sur la rive. La femme S... a été conduite chez elle par le garde-champêtre Périé, accouru sur les lieux, elle est actuellement remise des suites de ce fâcheux accident.

### Lot-et-Garonne.

Un affreux accident est arrivé à Agen. A peine descendus dans une fosse d'aisance qu'ils allaient vider, deux hommes sont tombés asphyxiés ; la femme de l'un d'eux, voulant leur porter secours, a également péri.

### Tarn-et-Garonne.

L'affaire des paniques de Lafrançaise est venue le 24 février devant le tribunal correctionnel de Montauban. Le tribunal a condamné Stol (Anatole), à un mois d'emprisonnement et Mailhe à un an et un jour de la même peine, augmentée de cinq ans de surveillance.

On écrit de Montauban :

Un service de tramways sera établi à Montauban et dans les banlieues à partir du 17 mars.

### CHIEN ENRAGÉ

On écrit de Molières, au Courrier de Tarn-et-Garonne :

« Notre ville a été plongée dans la consternation. Un gros chien, appartenant à l'agent-voyer de Molières est devenu subitement enragé. Au moment où le chef cantonnier allait le détacher, l'animal, ayant déjà mangé la corde qui le retenait, s'est précipité sur lui, l'a renversé et l'a mordu à trois endroits différents. Sans le secours des voisins, il eût été écharpé. Le chien devenu furieux s'est ensuite jeté sur un enfant, appartenant au gendarme Mazuc, lui a fait deux blessures très profondes et a encore mordu un de ses petits camarades. Tous les chiens qui se sont trouvés sur son passage, ont subi ses atteintes.

### Tarn.

#### UN DRAME EN WAGON.

Samedi matin, deux voyageurs de commerce, MM. Bertrand et Mosca, se rendaient à Gaillac (Tarn) par le chemin de fer ; la portière du compartiment où ils se trouvaient s'ouvrit tout à coup, et une petite fillette d'environ six ans, qui était dans le même compartiment, avec sa famille, fut précipitée dans le vide. Sans hésiter, M. Mosca s'élança, et sauta sur le grand marchepied. Par un hasard extraordinaire, l'enfant avait été retenue par sa robe au petit marchepied ; elle avait la tête en bas. M. Mosca fut assez heureux pour la saisir par le cou, la relever et la remettre à sa mère, qui s'était évanouie, croyant sa fille perdue. M. Mosca voulut alors remonter dans le compartiment, mais, ayant mal calculé son élan, il glissa et tomba à genoux sur le grand marchepied. Si son confrère, M. Bertrand, ne l'avait retenu, il serait tombé sur la voie. Fort heureusement le courageux sauveteur n'a eu aucun mal.

### Haute-Garonne.

On écrit de Toulouse :

A la suite de nombreuses plaintes, M. Gilard, commissaire de police, assisté d'une forte escouade d'agents de la sûreté et de sergents de ville, a opéré, dans la nuit de dimanche, une descente dans un tripot situé boulevard Saint-Aubin. Les enjeux ont été saisis.

A la suite d'une descente de police, sept cercles de Béziers, viennent d'être fermés par arrêté préfectoral. Les gérants, croupiers, employés ou intéressés desdits cercles sont poursuivis.

L'affaire sera appelée devant le tribunal correctionnel.

### Gers.

On écrit de Tarbes :

M. Martignon, notaire à Lupiac, qui depuis deux mois s'était réfugié en Espagne, vient de se constituer prisonnier à Mirande.

### Hautes-Pyrénées.

On écrit de Tarbes :

L'adjoint au maire de la commune de Pierrefitte Nestalas, vient de se suicider. On ignore les motifs qui ont pu lui dicter sa fatale résolution.

### Charente

L'état sanitaire de la garnison d'Angoulême laisse, paraît-il, beaucoup à désirer.

Les épidémies sévissent dans la caserne, et les entrées à l'hôpital sont très fréquentes.

### Café de Bordeaux à Cahors.

Le bruit s'était répandu en ville que ce café était à vendre. M. F. Colonge, son propriétaire, s'est ému de ce bruit et nous prie de le démentir.

M. F. Colonge reste à la tête de cet établissement où, comme par le passé, il continuera à servir à ses nombreux clients les consommations de premier choix.

## Revue Agricole

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE, LES DROITS COMPENSATEURS ET LE PHYLLOXERA.

La société des agriculteurs de France s'est occupée dans sa séance du 25 de la question douanière.

Le rapporteur a établi que les agriculteurs étaient en présence d'une double situation.

Où les produits étrangers sont compris dans les traités de commerce alors il faut bien subir le traité ; mais, au moins le gouvernement doit-il ne pas prolonger ces traités, quand leur échéance sera venue.

Où bien les produits ne sont pas compris dans les traités de commerce ; et c'est précisément le cas des produits agricoles, — alors, et par cela seul qu'ils ne figurent pas aux traités de commerce, la France a de droit d'élever immédiatement les droits, à titre compensateur et fiscal.

Après quelques observations de M. Bordet, de M. Séverin et de M. Pioche, l'assemblée a pleinement accepté ces deux idées.

M. Marès a fait une communication sur l'état de la viticulture. Il a dressé un état des pertes de la vigne. Sa conclusion a été que la lutte contre le phylloxera avait déjà produit de tels effets que le désespoir et le découragement n'avaient plus de raison d'être. C'est une opinion bonne à répandre en ce moment.

### RECETTE CONTRE LE PHYLLOXERA

Mettez dans un vase quelconque 5 livres de sel ordinaire et versez dessus un litre de pétrole.

Laissez macérer pendant cinq ou six heures en remuant de temps en temps.

Versez le tout dans un tonneau et ajoutez 100 litres d'eau.

Agitez le tonneau vivement pour faire fondre intérieurement le sel et en imprégner l'eau.

Avec ce liquide, vous mouillerez bien chaque cep de vigne, ainsi que les branches, avec un pinceau ou une éponge, puis vous ferez autour du cep trois ou quatre trous de 40 à 50 centimètres de profondeur avec une barre de fer, et vous les remplirez avec ce liquide, puis vous les boucherez en appuyant avec le talon, pour éviter l'évaporation.

Le sel et le pétrole sont deux insecticides très puissants ; ils détruiront les œufs et les phylloxeras qui seront sur les souches, ou sur les branches, et l'eau en pénétrant dans la terre ira les détruire contre les racines.

Il faudra faire l'opération soit avant l'hiver, après les vendanges, soit au printemps, avant la pousse, en ayant soin de ne pas mouiller les bourgeons, car le pétrole pourrait les brûler.

Chaque fois que l'on emploiera de ce liquide, il faudra bien le remuer soit dans le vase, soit dans le tonneau.

100 litres de ce liquide coûteront à peine 1 fr. 50 et comme il faudra à peu près un litre par cep, la dépense reviendra à un centime et demi par cep.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 février au 1<sup>er</sup> mars 1884.

#### Naissances.

Péremarté, Félicie, rue Lastié, 12.  
Bénistand, Paul, rue Portail-Alban, 11.  
Faurie, Paul, moulin de Labéraudie.  
Soulié, Marie, rue de la Liberté.

#### Mariages.

Miquel, Bernard, et Teyssède, Anne.  
Martin, Jacques, et Mostolat, Jeanne.  
Miquel, Jean, et Marron, Marie.  
Vidal, Louis, et Grelet Marie.

#### Décès.

Clavières, Jean, maçon, 50 ans, Impasse-Lacapelle.  
Ricou, Thomas, terrassier, 45 ans, (Hospice).  
Monsou, Pierre, flateur, Cour Vaxis, 1.  
Plazen, Théodore, 16 ans, rue Lastié.  
Baleux, Joseph, employé retraité, 63 ans, Boulevard Gambetta, 65.  
Izarn, Amedée, 4 ans, à St-Georges.  
Conduché, Angeline, 3 ans, rue Ste-Namphaise, 12.  
Goussot, Elisa, 1 an, rue Feydel, 3.

### COMMUNE DE DOUELLE

## ADJUDICATION

### DES DROITS DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU

En conséquence il sera procédé, le dimanche 23 mars, à une heure après midi, en présence du notaire désigné à cet effet et du conseil d'administration du pont suspendu, à l'adjudication, pour une durée de 5 ans, à partir du 21 avril 1884, jusqu'au 20 avril 1889 inclusivement, des droits de péage du pont.

Les enchères se feront de 20 francs en 20 francs.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Monument Gambetta.**

M. Jules Ferry, président du Conseil, ayant exprimé la crainte de ne pouvoir assister, le 2 avril, à l'inauguration du monument Gambetta, et désirant absolument être présent à cette solennité, a proposé de retarder jusqu'au 14 du même mois la date de l'inauguration. Cette proposition a été acceptée d'un commun accord.

Les ministres de l'intérieur, de la guerre, de l'instruction publique, de la justice et des travaux publics ont formellement promis d'assister à l'inauguration.

M. Baumier, inspecteur primaire, est nommé membre du conseil d'instruction publique du Lot, en remplacement de M. Bernard, appelé à une autre résidence.

M. le ministre des travaux publics vient d'annoncer que les travaux du chemin de fer de Nontron à Sarlat ne seraient pas suspendus.

**EXAMEN DU BREVET SIMPLE**

Ont été déclarées admissibles

MM<sup>les</sup> : Alquié, Léontine; — Aubanel Sophie; — Ausset, Rosa; — Barrau, Marie; — Bernard, Marie; — Béranger, Juliette; — Blanc, Marie; — Bourgade, Victorine; — Breil, Sophie; — Bruno, Marie; — Burg, Thérèse; — Causanel, Charlotte; — Cavarroc, Marie; — Collongues, Marie; — Constant, Marie; — Courbès, Marie; — Cros, Eugénie; — Cure, Mathilde; — Dajean, Julie; — Darnis, Adélaïde; — Déjat, Pauline; — Delmont, Guillaumette; — Delpyroux, Philomène; — Destruel, Eugénie; — Favard, Marie; — Felzines, Marie; — Gail, Rosalie; — Gunézoul, Marie; — Jammes, Marie; — Lachèze, Adèle; — Lafage, Marie; — Laffargues, Anne; — Langlais, Marie; — Lasbies, Marie; — Lassale, Antoinette; — Lauzun, Marie; — Lescure, Joséphine; — Lugol, Marie; — Méril, Marie; — Molinier, Marie; — Nayrac, Marie; — Nayrac, Eulalie; — Pharaon, Marie; — Phinard, Marie; — Rabanet, Clémence; — Raffy, Marie; — Rames, Jeanne; — Rigal, Marie; — Roussel, Calixte; — Sabatier, Marie; — Salles, Aspasia; — Salomon, Jeanne; — Semberit, Louise; — Shétier, Marie; — Soulié, Marguerite; — Tocaben, Marie; — Veaux, Marie; — Vigié, Jeanne.

**Dernières Nouvelles**

CHAMBRE. — Séance du 3 mars.

SUITE DE LA DISCUSSION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

M. Paul Bert dit que la nouvelle loi interdit aux instituteurs tout emploi étranger à leurs fonctions excepté celui de secrétaire de la mairie, ce que la commission a voulu, c'est empêcher l'instituteur d'accepter à l'église des emplois qui le subordonnent au curé.

M. Freppel admet que l'on interdise aux instituteurs les fonctions commerciales et industrielles, mais ce n'est pas une raison pour leur interdire des emplois dans le service des cultes, comme chanteur, organiste, etc.

Pour les institutrices l'entretien du linge de l'église est encore un emploi qui ne présente aucun inconvénient.

M. Bert insiste pour l'adoption de la nouvelle rédaction.

La première partie du paragraphe premier de l'article 23 est adoptée. C'est-à-dire l'interdiction d'occuper des emplois dans le service des cultes.

SÉNAT. — Séance du 3 mars 1884

Suite de la délibération sur la loi municipale.

M. Labiche propose de remplacer l'article 54 qui interdit la publicité des séances des conseils municipaux, par un amendement qui est la reproduction de l'article voté par la Chambre, et portant que les séances du conseil seront publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres et du maire, le conseil pourra décider de se former en comité secret.

La commission et le gouvernement adoptent cette rédaction.

L'amendement est adopté par 130 voix contre 128.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL MILLOT.

Le ministre de la marine a reçu le télégramme suivant du commandant en chef au Tonkin :

« Ha-Noï, 1<sup>er</sup> mars.

» Nous nous sommes emparés de sept pagodes situées dans l'angle du Song-Cau et du canal des Rapides. Elles ont été occupées sans difficulté le 20 février, par un bataillon de la légion étrangère et une batterie d'artillerie. Elles ont

été attaquées à deux reprises, dans la nuit du 25, mais l'ennemi a été repoussé avec des pertes sérieuses. Nous n'avons eu qu'un seul homme légèrement blessé.

» La concentration des troupes est terminée.

» GÉNÉRAL MILLOT. »

Vienne, 2 mars.

La police a arrêté un anarchiste nommé Antoine Kammerer, âgé de 22 ans et né en Silésie.

Kammerer a opposé une vive résistance. Il a tiré deux coups de revolver sur les agents de police. Il en a blessé un grièvement.

On a trouvé au domicile de Kammerer une bombe chargée de dynamite, pesant plus de deux kilogrammes. La police continue ses recherches.

Paris, 2 mars.

— A la suite de la découverte de trois machines infernales à Londres, une brigade d'agents secrets a été envoyée en France et en Amérique.

— M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Paris et leurs filles sont rentrés à Paris, hier, venant d'Eu.

— M. Waldeck-Rousseau a promis d'assister à l'inauguration du monument de Gambetta.

**CRISE MINISTÉRIELLE.**

On parle beaucoup de la retraite probable de M. Faillières.

**LA GRÈVE.**

Paris, 3 mars.

Dans une réunion de mineurs, tenue hier au Vieux Condé, et où assistaient 1,000 ouvriers, et dans une autre réunion de 3,000 ouvriers, tenue à Denain, la continuation de la grève a été décidée à l'unanimité.

**BORSE. — Cours du 4 mars.**

|   |          |
|---|----------|
| 3 0/0   | 76 25    |
| 3 0/0 amortissable (ancien)                     | 77 27    |
| 3 0/0 id. 1884                                  | 76 40    |
| 4 1/2 0/0 ancien                                | 107 50   |
| 4 1/2 0/0 1883                                  | 105 85   |
| Dernier cours du 29 février.                    |          |
| Actions Orléans                                 | 1,305 00 |
| Actions Lyon                                    | 1,230 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0                       | 357 50   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) | 295 25   |
| Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883) | 30 0     |

**PETITE CORRESPONDANCE**

✉ M... L... — Une ruche d'abeilles ne saurait être établie trop près d'un voisin ou d'un chemin public; car, quoique nous ne connaissions pas de réglementation à cet égard, il n'en reste pas moins établi que tout propriétaire est responsable du préjudice qu'il cause, et sujet, de ce fait, à des dommages-intérêts.

✉ — Tout entrepreneur qui détériore un chemin est tenu de le remettre en état et les autorités municipales doivent veiller à ce que ces dommages soient sérieusement réparés.

**L'esprit de partout**

Un paysan frappe à la porte close d'un voisin :  
— Eh! père Noël, dormez-vous ?  
— A cause ?  
— Vous me prêteriez cent écus pour acheter une vache à la foire.  
— J'dors.

Entre un sergent et un simple soldat :  
— Dis donc, fusillier Lescarriou, qu'as-tu fait de la lettre que tu as reçue hier ?  
— Eh bien! sergent, comme je ne sais pas lire, je l'ai envoyée à mon cousin, pour qu'il m'écrive ce qu'il y a dessus.

La maîtresse d'un hôtel s'adresse à une jeune domestique fraîchement descendue des montagnes du Mont-Dore.

— Marie, allez voir si M. X..., le charcutier, a des pieds de cochon.

La bonne part et revient quelques instants après.

— Madame, je ne sais pas, je n'ai pas pu voir !

— Mais qu'avez-vous dit ?

— Je n'ai rien dit. J'ai bien regardé M. X..., mais il avait des bottines.

**Faits Divers**

**CONSERVATION DES VIVANTS.**

Un savant professeur, M. Grusmelbach, possède un petit serpent qui, rigide et glacé, devient en quelques minutes, et à l'aide d'une aspersion stimulante, aussi vif et fréillant qu'au moment où il a été pris; il suit de là que le docteur Grusmelbach aurait trouvé le moyen d'engourdir le petit serpent et de le dégorger à volonté.

Si le fait se réalise pour l'homme comme pour le serpent, l'on pourrait conserver les vivants, comme autrefois les Egyptiens conservaient les momies, le procédé n'est autre qu'un abaissement graduel de la température jusqu'au point de conduire par le froid les individus à une torpeur complète sans léser ni altérer les tissus. Dans cet état, il n'y a ni vie ni mort, il y a engourdissement.

M. Grusmelbach a soumis cette expérience au gouvernement suédois et a proposé de la faire subir à un condamné à mort. L'habile chimiste l'engourdirait comme un serpent, le laisserait un an ou deux dans un état de mort apparente et le ressusciterait à l'aide de son aspersion stimulante.

**Avis aux intéressés**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, le 2 mars courant, le sieur Jules Fèvez, limonadier à Cahors, a vendu à Jean Dardenne, son fonds de commerce intitulé : *Au Malassis*, et situé à Cahors, rue Fénélon, maison Gros, moyennant dix-neuf cent quarante-quatre francs, payés comptant.

M

RELIURES

TOUS GENRES

—

SPÉCIALITÉ

de

COLLAGE DE CARTES

SUR TOILE

A. PAUCHEVILLE.

Ouvrier des premières Maisons de reliure de Paris, actuellement employé à l'imprimerie du Journal du Lot, rue du Lycée, à Cahors, je me chargerai de la Reliure soignée, de tous les ouvrages qu'on voudra bien me confier. Célérité et prix modérés.

**Librairie Générale**

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois et de 1-8 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

**DERNIÈRES NOUVEAUTÉS**

OCTAVE FEUILLET VICTOR TISSOT  
LA VEUVE L'ALLEMAGNE AMOUREUSE  
GUSTAVE DROZ ADOLPHE BELOT  
TRISTESSES ET SOURIRE LA TÊTE DU PONTE

EMILE ZOLA

**La Joie de Vivre.**

**L'UNION**

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie.

FONDÉE EN 1828

Capital social, réserves et primes :

**Cinquante-sept millions de francs.**  
La Compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. Etablie depuis cinquante-quatre ans, elle garantit plus de huit milliards de valeurs, et en remboursant cent dix millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. Elle a nommé pour ses représentants à Cahors :

M<sup>me</sup> veuve BESSE et M. J. de MAYNARD.

Les garanties de l'Union, Compagnie d'assurances sur la vie humaine, s'élèvent au capital social et réserves à près de soixante-six millions.

Les BUREAUX de l'Agence sont situés, 16, rue Fénélon, et 5, place de la Gendarmerie.

**BIBLIOGRAPHIE**

La Carte de France au 1/100000<sup>e</sup>, dressée par le service vicinal par ordre du ministre de l'intérieur. — Hachette, éditeur.

Lorsque, il y a environ trois ans, parurent les premières feuilles de cette carte immense, qui doit en comprendre 600, nous en avons signalé l'économie, l'importance et l'utilité. Depuis lors, 137 feuilles ont été mises en vente, et l'on a aujourd'hui une idée exacte de ce que sera cette belle œuvre de topographie nationale, la plus vaste qu'on ait entreprise depuis la carte de Cassini et celle de l'état-major.

Ce qui constitue la nouveauté de cette carte exécutée sur un plan unique, par la maison Hachette, c'est qu'elle est essentiellement parfaite. Sous la direction d'un ingénieur, M. Anthoine, les cinq mille agents voyers de France concourent à son exécution et la tiennent constamment à jour, en transmettant au ministère de l'intérieur toutes les modifications apportées dans la vicinalité, modifications qui sont reportées sur les livres à chaque nouveau tirage.

Chaque feuille a 28 centimètres sur 38, ce qui la rend tout à fait maniable. Les noms de chaque localité y sont consignés. Des traits noirs permettent de suivre l'enchevêtrement des chemins vicinaux et particuliers non classés; des lignes rouges montrent le réseau des routes nationales, départementales, des chemins de grande communication, etc., les forêts et les bois attirent l'œil par leur couleur verte, et les eaux par leur couleur bleue. Sur chaque feuille se trouve une légende explicative très complète, indiquant par des signes les divisions administratives, l'état d'achèvement des routes, des chemins de fer, les tunnels, les stations, les viaducs, les bureaux de poste et de télégraphe, les usines, etc., etc.

Parmi les cartes qui vont paraître très prochainement, nous citerons celles de Senay, Vouziers, Sedan, Mézières, le Mans, le Havre, Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Langres, Domfront, et celles de Metz, Dreux, Commercy, Evreux, Thionville, les Ardennes, Vaucouleurs et Mantes qui viennent de paraître.

D'une netteté parfaite, d'une exécution irréprochable, ces feuilles, gravées aux frais de l'Etat, ne coûtent que 75 centimes. Grâce à ce prix modique, chaque maison d'école, chaque mairie, pourra posséder tout au moins un tableau absolument fidèle de la topographie de son département.

Précieuse pour l'enseignement, utile à tous ceux qui ont besoin d'être renseignés sur nos voies de communication, la nouvelle carte de France ne rendra pas moins de services à l'armée, aux officiers et aux soldats, qui, dans chaque région, auront sous la main un guide sûr et commode, ne fût-ce que pour les grands manœuvres.

Signalons en terminant une importante amélioration apportée dans l'exécution de ces cartes. Les 95 premières feuilles ne donnaient que la planimétrie. Celles qui ont suivi donnent le figuré des terrains avec l'indication des cotes d'altitudes. Les formes du terrain sont figurées au moyen d'un estompage à teintes dégradées d'un effet très heureux. Les feuilles qui ne présentaient que la planimétrie recevront cette addition lors de leur prochaine mise à jour.

**UN HOMME PRUDENT**

M. Lefur, à St-Hilaire (Vendée) nous écrit : « J'étais depuis bien longtemps souffrant, surtout de l'estomac, je n'avais jamais d'appétit, alors j'ai pris une boîte de Pilules Suisses. J'en avais à peine pris la moitié, que je me suis trouvé beaucoup mieux et maintenant je n'ai jamais été mieux portant et j'ai toujours bon appétit. Craignant d'en avoir plus tard, soit pour moi ou ma famille, veuillez m'envoyer une boîte à 1 fr. 50. M. HERTZOG, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

**VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?**

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangremer, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> D'OMARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**Avis.**

Le sieur Jean Liauzo, domicilié à Cahors, informe le public qu'il se refusera de payer les dettes que pourrait contracter son fils mineur, Pierre Liauzo, depuis le jour qu'il a quitté la maison paternelle.

LA NATURE, sommaire, du 23 février 1884. — Turbine atmosphérique: G. T. — Le nouveau camp retranché de Paris: lieutenant-colonel Hennebert. — Explorations sous-marines. Voyage du Talisman (suite): H. Filhol. — L'expédition météorologique austro-hongroise à l'île Jan Mayen: Jules de Guerne. — Suif végétal de Singapour: Holmes. — La houille organisée: S. Meunier. — Nécrologie: Oswald Heer. — Chronique. — Académie des sciences: séance du 18 février 1884: S. Meunier. — La médaille de M. Charcot: Dr Z. — Supplément: Boîte aux lettres. — Sociétés savantes. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. Journal universel d'électricité. — Bureaux 51 rue Vivienne, Paris. — Sommaire du numéro du 23 février 1884. — Les boîtes de contact des chemins de fer électriques: MM. Ayrton et Perry; G. Richard. — Le marégraphe électrique: B. Marinowitch. — La machine à voter de M. Saint-Ange Davillé; O. Kern. — L'électricité en médecine (2<sup>e</sup> article); Dr A. Tripier. — L'installation de la lumière électrique au Crédit lyonnais; P. Orlémeau. — Revue de l'Exposition de Vienne. — Les appareils de mesures (3<sup>e</sup> article); Aug. Guerot. — Chronique de l'étranger: Angleterre; J. Munro. — Revue des travaux récents en électricité. — De l'installation d'un poste téléphonique à bord des feux flottants, par M. Christiani. — Application du téléphone au scaphandre. — Faits divers.

REVUE SCIENTIFIQUE. Sommaire du numéro 8 (23 février 1884). — L'astronomie et la géographie, par M. Faye (de l'Institut). — L'exposition du « Travailleur » et du « Talisman ». — Le pic d'Adam à Ceylan, par E. Hæckel. — Le rôle des agents infectieux dans les maladies, par M. Hallopeau.

Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 8 (23 février 1884). — M. Paul Bourget, par M. Paul Deschanel. — La discussion du budget, scènes d'intérieur, par M. Gaston Bergeret. — Espagne et Portugal; Grenade; les gitano, la Chartreuse, les églises, les promenades, par M. Louis Ulbach. — Le jeu, par M. Léon Bernard Dérosne. — Causerie littéraire. — Bulletin. — Bureaux des Revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

ST-NICOLAS, 5<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 12. (21 février 1884). — Ilas (Protche de Viville). — Le devoir (A. Piazzi). — Mont Salvage (S. Blandy). — L'enfant malade (Tante Nicole). — Les étirements de Catherine (St. N.). — Les Aventures de Colodion. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par A. Polson, W. Turner, A. Sandoz, E. Caslan, Ernest Griset, Gaillard, etc. — Bureaux 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 8, (21 février 1884). — Chronique agricole. — A. de Cérès. — Le circuit de l'azote dans l'économie rurale. — Expériences de MM. Müntz et Viet. E. Lecouteux. — Météorologie et physique agricoles. — H. Marié-Davy. — Plantation des pommes de terre sur fumier frais. Gagnaire. — Ecrémuse Fouchier. E. Chesnel. — Rapport à la commission supérieure du phylloxéra sur les procédés soumis au concours pour le prix de 300,000 francs. Dr Menu-dier. — L'agriculteur à profit. E. Lecouteux. — Les animaux gras au concours général agricole de Paris. Eug. Gayot. — Les lauréats du concours général de Paris. — Pisciculture. — La carpe. A. Lar-

balétrier. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — La situation agricole dans la Dordogne. E. de Lenillac. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la bourse. — Gravures noires: Ecrémuse Fouchier. Fig. 14.

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux 78, boulevard Saint-Michel, 78, r. — Sommaire du numéro 122. — Texte. — Olivier Métra, par Alphonse Baralle. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris, en 1812 (Pietro Belloni, de Naples), par Edouard Grégoir. — Extrait du carnet d'un musicien, par Mme Ernestine Van Hasselt. — Bérardi, par Maurice Pigeon. — Quinzaine dramatique, par Jean de la Ferme. — Un phénomène musical. — Concerts populaires, par Gutello. — Les Deux Aveugles de 1525 (suite), par Frédéric Soulié. — Nouvelles diverses. — Musique. — Menuet de Maurice Decourcelle. — Pauvre Jacques, célèbre romance composée pour la reine Marie-Antoinette, par la marquise de Travanet. — Illustration. — Portrait de M. Olivier Métra.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien. — Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Paris. — L'inauguration générale et définitive des nouveaux Magasins du PRINTEMPS, aura lieu lundi 5 mars. Deux étages entiers ont été réservés au service des expéditions pour les départements. Le catalogue général ne fermant pas moins de 96 pages et plus de 400 gravures, est envoyé gratis et

franco contre demande affranchie. — L'organe du Printemps est le journal de mode l'ECHO, abonnement: 12 francs l'an.

CIE GLE de CHEMINS de fer BRÉSILIENS. CAPITAL SOCIAL: 40 MILLIONS DE FRANCS en 20,000 actions de 500 francs entièrement libérées. ÉMISSION au prix de 417 fr. 50 de 18,960 obligations de 500 francs (Jouissance du 1<sup>er</sup> mars 1884)

Payables: 40 fr. en souscrivant; 127 fr. 50 à la répartition; 125 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 mai 1884; 125 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1884.

Soit 417 fr. 50 ou 415 fr. en se libérant entièrement. Intérêt annuel: 25 fr., nets de l'impôt sur le revenu. Remboursement au pair en 27 ans 1/2, par tirages semestriels dont le premier aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 1884.

Le placement ressort à 6 o/o, non compris la prime d'amortissement

Le Gouvernement brésilien a garanti à la Cie une annuité fixe, pendant 30 ans, de 2,275,000 fr., dont partie a été affectée au service des obligations émises en 1870, et dont le solde assure le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la présente émission.

ON SOUSCRIT MERCREDI 5 MARS au Crédit Industriel et Commercial et à la Société Générale

A Paris, 73, rue de la Victoire, et Succursales et à la Société Générale. A Paris, 54, rue de Provence, Succursales et Agences ET, DES A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE.

MAISON DES 100.000 PALETOTS. CAHORS, Boulevard Nord. A. PAQUIGNON. MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843. RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ. MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux. VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS. RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g. Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même. La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE. PRIX FIXE INVARIABLE. Tous les Envois sont faits franco.

Loterie AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT. Composée de 12 Machines à Coudre. PRIX DU BILLET 1 FRANC. Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

MACHINES A COUDRE POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné). Maison CANGARDEN 4<sup>e</sup> G. DESPRATS, Successeur. LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. BIBLIOTHÈQUE UTILE. 83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'Anglaise 1 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste). 1. Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques. 2. Cruveilhier. Hygiène générale. 3. Garbani. De l'enseignement professionnel. 4. Pichat. L'Art et les artistes en France. 5. Buech. Les Mérovingiens. 6. Buech. Les Carolingiens. 7. F. Morin. La France au moyen âge. 8. Bastide. Lutte religieuse des premiers siècles. 9. Bastide. Les guerres de la Réforme. 10. E. Pelletan. Décadence de la monarchie française. 11. L. Brothier. Histoire de la terre. 12. Sanson. Principaux faits de la chimie. 13. Turck. Médecine populaire. 14. Morin. Résumé populaire du Code civil. 15. Zaborowski. L'homme préhistorique. 16. A. Ott. L'Inde et la Chine. 17. Catalan. Notions d'astronomie. 18. Cristal. Les déclassés du travail. 19. Victor Meunier. Philosophie zoologique. 20. G. Jourdan. La Justice criminelle en France. 21. Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche. 22. E. Despois. Révolutions d'Angleterre. 23. B. Gastineau. Philosophie de la science et de l'industrie. 24. H. Lénévoux. Le Budget du foyer. 25. L. Combes. La Géométrie. 26. Fréd. Lock. Histoire de la Restauration. 27. Le Brother. Histoire populaire de la philosophie. 28. E. Margolle. Les Phénomènes de la mer. 29. Zorcher. Les Phénomènes de l'atmosphère. 30. C. Richard. L'Espagne et le Portugal. 31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal. 32. Eugène Noël. Voltaire et Rousseau. 33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte. 34. C. Richard. Origine et Fin des mondes. 35. Enfantin. Le Génie. 36. L. Brothier. Causeries sur la mécanique. 37. Alfred Doneaud. Histoire de la marine française. 38. Fréd. Lock. Jeanne d'Arc. 39-40. Carnot. Révolution française. 2 vol. 41. Zorcher et Margolle. Télescope et Microscope. 42. Blerzy Torrents. Fleuves et canaux de la France. 43. P. Sochi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Étoiles. 44. Stanley Jevons. Économie politique. 45. Em. Ferrière. Le Darwinisme. 46. Lénévoux. Paris municipal. 47. Bouliet. Les Extrémités de Louis-Philippe. 48. Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe. 49. Galkie. Géographie physique. 50. Zaborowski. L'origine du langage. 51. Blerzy. Les Colonies britanniques. 52. Albert Lévy. Histoire de l'air. 53. Galkie. Géologie. 54. Zaborowski. Les migrations des animaux. 55. F. Paulhan. La physiologie de l'esprit. 56. Zorcher et Margolle. Phénomènes célestes. 57. Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 58. Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort). 59. Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792. 60. Herbert Spencer. De l'éducation. 61. Jules Barni. Napoléon 1<sup>er</sup>. 62. Euxley. L'homme et les sciences. 63. P. Bonicis. L'Europe contemporaine. 64. Grove. Continents et océans. 65. Jouan. Les îles du Pacifique. 66. Robinet. La philosophie positive. 67. Bonard. L'homme est-il libre? 68. Zaborowski. Les grands succès. 69. E. Hatin. Histoire du Journal. 70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe. 71. A. Doneaud. Histoire contemporaine de la Prusse. 72. Du Lar. Petit dictionnaire des falsifications. 73. F. Homoguy. Histoire contemporaine de l'Italie. 74. Lénévoux. Le travail manuel en France. 75. Jouan. La chasse aux animaux marins. 76. Regnard. Histoire contemporaine de l'Angleterre. 77. Bonard. Histoire de l'eau. 78. Jourdy. Le patriotisme à l'école. 79. Mongrédien. Le libre échange en Angleterre. 80. Creighton. Histoire romaine. 81-82. P. Bondonio. Mœurs et institut. de la France. 2 vol. 83. Zaborowski. Les mondes disparus.

NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE. A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc. POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS: Économie, Propreté, Salubrité. Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné, 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS. Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations. Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

NEURALGIES-MIGRAINES. Soutagement immédiat et guérison assurée par les PILULES au GELSEMIUM du Docteur G. FOURNIER. Prix de l'Étui: 3 francs. Essai sur chaque étiui la Signature DÉTAIL: 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris. GROS: 27, Place de la Madeleine, PARIS.

DES BOISSONS GAZEUSES. Guide Manuel du Fabricant. Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur. HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & Co, Succ<sup>s</sup>, 31, rue Richer, Paris (ancien Faubourg, Palais national, 114). PRIX: 5 FRANCS.

EXPOSITION CAHORS 1881. B. DOUCÈDE. Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LE CAFÉ DES GOURMETS. est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom de la marque. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

VINS A DOMICILE. J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44. A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays. (ESSAYEZ-EN UN PANIER)

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875. LA VELOUTINE. Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS. — Ch. FAX, Inventeur, 9, rue de la Paix.

VIGNES AMÉRICAINES CHÊNES TRUFFIERS. PÉPINIÈRES SÉQUELA. Près le Pont Valentré, à Cahors. M. SÉQUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tonteuses et glabres premier choix, au prix de 3 francs le cent; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agén, qu'il livre à 50 francs le cent. NOTA. — L'Établissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

41 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR. DU PIN. LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES. Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878. FOURGEAUD & LACOSTÉ. Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs PÉRIGUEUX. Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.